



République Française
Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay
Commune de Châtillon-sur-Morin

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MAI 2026

La réunion a débuté le 22 mai 2026 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur LETCHIMY Xavier.

Membres présents :

Madame CONREUX Murielle
Madame FREREBEAU Isabelle
Madame HENAUX Françoise
Madame JACQUOT-PREAUX Nelly
Monsieur LETCHIMY Xavier
Monsieur POULIN Claude
Monsieur REBILLON Paul
Monsieur SOHIER Alain
Monsieur WIEREPANT Benoît

Membres absents représentés :

Madame LILIANE Joaris Pouvoir donné à M SOHIER Alain
Monsieur RICHARD Serge Pouvoir donné à Mme FREREBEAU Isabelle

Membres absents :

Secrétaire de séance : Madame FREREBEAU Isabelle

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 2026_29 - Délibération projet mairie
- 2026_30 - Nomination du référent ADMR
- 2026_31 - Encaissement chèque comité des fêtes
- Courrier de Monsieur BONNEAU
- Questions diverses

2026_29 - Délibération projet mairie

Comme préconisé par la DGFIP et pour l'intérêt général, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter Pour ou Contre la résiliation de ce projet, et de signer la lettre de résiliation au maître d'œuvre et aux entreprises.

9 voix pour
2 voix contre

2026_30 - Nomination du référent ADMR

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-7, L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2122-7,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner le référent de l'ADMR

DECIDE à l'unanimité

- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres
- de nommer comme membres les conseillers suivants :
 - **Référente Titulaire** Madame Murielle CONREUX
 - **Référente Suppléante** Madame Françoise HENAU

11 voix pour

2026_31- Encaissement chèque comité des fêtes

Le conseil décide à l'unanimité d'encaisser le chèque de 75€ du comité des fêtes pour l'occupation du garage du 15 mars au 30 avril 2026.

11 voix pour

Courrier de Monsieur BONNEAU

Lecture de la copie du courrier de Monsieur BONNEAU, représentant de l'indivision adressé à Monsieur SOHIER concernant le chemin appartenant à sa propriété soit les parcelles 651 et 652. Comme demandé dans le courrier, Monsieur SOHIER ne souhaite pas présenter ses excuses.

Questions diverses

- **Compétences urbanisme de la Mairie**
Le Règlement National d'Urbanisme RNU s'applique uniquement dans les communes n'ayant pas de PLU Plan Local d'Urbanisme.
La commune conserve les compétences.

Informations diverses

- Suite à l'inscription sous son nom de jeune fille sur la liste électorale, Madame Lefoll épouse JOARIS nous a transmis un mail de la Préfecture, nous demandant l'utilisation de son nom marital. Désormais pour tous documents en mairie Madame LEFOLL sera appelée Madame JOARIS
- Un grand merci aux agriculteurs, aux entreprises qui sont intervenus pour l'entretien des bordures de routes bénévolement. Merci également aux bénévoles pour leurs interventions concernant le fleurissement et l'entretien de la commune.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h58.

Madame FREREBEAU Isabelle
Secrétaire de séance

Monsieur LETCHIMY Xavier,
Maire

